Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20261007-2026093CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 093

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, le Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 30 septembre 2026 **Date d'affichage : 30 septembre 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, M. SAVIGNAC, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir M. SAVIGNAC), M. DECOURCELLE, M. GOURSOLAS, M. JONNET, M. LAURENT

Secrétaire de séance : Mme GOBAILLE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CESSON SEVIGNE ET LA SOCIETE AIRFIT POUR L'ENTRETIEN DES AIRES DE FITNESS DE CHAMPAGNE ET DE DEZERSEUL

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé des associations et du sport
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable à la majorité de la commission vie associative, sports et logistique du 5 octobre 2026 ;
Considérant que la convention de partenariat serait conclue pour une durée d'un an à compter de la date d'installation des supports de communication et reconduite tacitement tous les ans dans la limite d'une durée totale de 4 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention à signer avec la société Airfit ayant pour objet l'entretien de l'aire de gymnastique et le remplacement de tous les accessoires consommables.
AUTORISE M. le maire à signer la convention de partenariat avec la Société AirFit, au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document s'y rapportant.

Annexe :
- convention de partenariat

Publié et affiché le 16 octobre 2026